

VILLE D'EU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/046/DEL/7.1

Séance du 4 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 mars, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, M. DANJEAN Laurent, Mme ROCHE Karine, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. DUCHAUSSOY Joël, Mme THERIN Aurélie, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme FIRION Isabelle par M. BARBIER Michel, M. SEIGNEUR Pascal par M. GODEMAN Sébastien, Mme CHAVES Hélène par Mme BRIFFARD Claudine, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 26 février 2025	Compte financier unique	Affectation du résultat
Nombre de Membres en exercice :	29	29
Nombre de Membres présents :	24	24
Nombre de pouvoirs :	5	5
Nombre de suffrages exprimés :	27*	29
Vote pour :	27	29
Votes contre :	0	0
Abstention :	0	0

*Hors présence de M. le Maire et de son pouvoir.

Objet : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ET AFFECTATION DES RESULTATS 2024 - BUDGET THEATRE

1) COMPTE FINANCIER UNIQUE

La ville d'EU a conformément à la délibération du 7 novembre 2022 changé de nomenclature comptable le 1^{er} janvier 2023 et est passée en M57.

Considérant qu'une des principales nouveautés induites par la M57 est la production de nouveaux états financiers regroupant le compte de gestion et le compte administratif.

.../...

Vu le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget Théâtre, entièrement dématérialisé, élaboré avec le comptable de la DGFIP, trésorier du CFU de EU, ainsi présenté :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	551 122,10	44 137,05
DEPENSES	550 938,05	15 666,83
TOTAL	184,05	28 470,22

Les recettes d'investissement comprennent l'excédent antérieur de 27 637,23 €.

Les recettes de fonctionnement comprennent l'excédent antérieur de 3 426,19 €.

Excédent Fonctionnement :

184,05 €

Excédent Investissement :

28 470,22 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte financier unique de l'exercice 2024 du budget Théâtre.

2) AFFECTATION DES RESULTATS

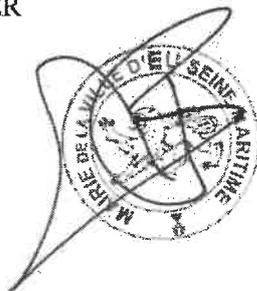
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats comme suit :

- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001) : 28 470,22€
- Résultat de fonctionnement reporté (002) : 184,05€

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,
Samuel RUELLOUX